



FEDERATION GENERALE DES FONCTIONNAIRES FORCE OUVRIERE

46, rue des Petites Ecuries - 75010 PARIS

Tél : 01.44.83.65.55 - Fax : 01.42.46.97.80

E-mail : contact@fo-fonctionnaires.fr - Site : <http://www.fo-fonctionnaires.fr>

CONFERENCE SOCIALE : LA FGF-FO RAPPELLE SES REVENDICATIONS

Effectifs - conditions de travail

Effectifs

FO exige l'arrêt de la RGPP.

La RGPP, réforme aveugle de l'Etat menée par le gouvernement précédent et axée principalement sur le dogme du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, sur la fusion-mutualisation des services et sur la suppression des directions départementales ministérielles, doit cesser. Le Service public et la Fonction publique doivent être centrés sur la satisfaction des besoins de nos concitoyens avec une parfaite adéquation entre les missions et les moyens. Pour FO, le Service public et la Fonction publique sont une richesse pour notre pays, et sont source d'égalité et de cohésion sociale. Ils ne doivent pas être sans cesse considérés comme une variable d'ajustement budgétaire. Le service public et la fonction publique sont des éléments essentiels à la qualité de la vie de chaque citoyen. Ils jouent un rôle essentiel d'amortisseurs économiques et sociaux lorsque survient une crise de l'ampleur de celle que nous traversons actuellement.

FO demande également l'arrêt de la Réate, élément indissociable de la RGPP, et le retour aux directions ministérielles.

FO est opposée au « déshabillage » de certains ministères au « bénéfice » d'autres. Pour FO, les 150 000 départs non remplacés, « héritage » du gouvernement précédent, doivent être compensés par les nécessaires recrutements.

Conditions de travail

La RGPP a provoqué une dégradation considérable des conditions de travail des fonctionnaires et agents publics. Les risques psycho-sociaux ont pris une ampleur sans précédent. De nouvelles restructurations ne feraient qu'amplifier ce phénomène. Les services et les agents qui les composent ont un besoin vital de stabilité et de confiance. C'est pourquoi FO, au regard des discussions ministérielles à venir, demande l'ouverture d'une véritable consultation et concertation avec les organisations syndicales sur ces thèmes cruciaux.

Pouvoir d'achat/rémunérations

Pouvoir d'achat

Le dernier quinquennat a contribué à renforcer l'individualisation des carrières au détriment des garanties collectives, en contradiction avec le Statut général.

FO demande l'abrogation de tous les systèmes d'individualisation comme la GIPA, la prime d'intéressement et la PFR.

FO exige la fin du gel du point d'indice et sa revalorisation immédiate. Avec plus de 10% de perte du pouvoir d'achat depuis 10 ans, il est temps de compenser ce retard et de relancer la consommation par l'augmentation des traitements.

Il est urgent et indispensable de revaloriser les traitements au moment où la réforme des retraites et la dernière mesure sur les carrières longues accentuent les retenues sur salaires, ce qui se traduira de fait par une diminution des salaires dès le 1^{er} janvier prochain.

C'est pourquoi FO revendique une augmentation sans délai de la valeur du point d'indice.

Grilles indiciaires

Les grilles indiciaires sont devenues complètement obsolètes.

FO dénonce le tassement de la grille de la catégorie C, le NES B (rejeté par FO) déjà obsolète et rattrapé par le SMIC car trop peu ambitieux, et la grille de catégorie A qui débute péniblement à 15 % seulement au-dessus du SMIC. Tous ces éléments démontrent à suffisance que les grilles indiciaires doivent être revues.

Statut et Déroulement de carrière

Statut

FO exige le maintien et la défense du Statut général des fonctionnaires ainsi que le maintien des statuts particuliers de corps.

FO exige le respect du principe statutaire selon lequel tout emploi pérenne DOIT être occupé par un agent titulaire. A ce titre, FO exige un véritable plan de titularisation des agents contractuels.

Dans le même esprit, FO demande l'abrogation de la Loi Mobilité et Parcours Professionnels, directement liée à la RGPP. Dans ce cadre, FO demande le retrait du dispositif de réorientation professionnelle.

FO exige que le gouvernement ouvre sans délai le chantier des rémunérations et des carrières.

Jour de carence

Mesure stigmatisante pour les fonctionnaires, symbolisant la volonté permanente d'opposer les salariés du secteur privé et les fonctionnaires, le jour de carence doit être supprimé.

Pour FO le jour de carence remet directement en cause le Statut général. Un fonctionnaire malade est en congé maladie, donc en position normale d'activité et de fait payé.

Pour FO, le gouvernement actuel, opposé en son temps à ce jour de carence, doit aujourd'hui être cohérent dans sa démarche et l'annuler.

Catégorie C administrative

Le contingentement du 8^{ème} échelon de la catégorie C administrative doit être retiré. Conformément à l'esprit statutaire du déroulement de carrière, le 8^{ème} échelon de la catégorie C doit être un échelon « normal », accessible dès lors que l'ancienneté nécessaire est acquise. Cela est d'autant plus important que les agents de catégorie C ont de faibles revenus, et de fait une pension réduite à leur cessation d'activité.

Décentralisation Acte III

FO n'est en rien demandeuse d'un acte supplémentaire de décentralisation. FO condamne certaines initiatives locales telles celle du « Conseil d'Alsace », et en demande l'arrêt immédiat.

Pour FO, cela démontre une fois de plus la nécessité d'avoir un débat de fond sur le rôle et les missions des services publics et sur leurs intervenants.

Droits et moyens syndicaux

De manière immédiate, FO demande que les dérogations ministérielles accordées en matière de droit syndical soient reconduites jusqu'aux prochaines élections professionnelles. FO rappelle également que certains ministères (comme l'Education nationale) se sont engagés à porter des dérogations non confirmées à ce jour.

FO demande l'abrogation du décret n° 2012-224 du 16 février 2012 modifiant le décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, et une discussion rapide sur le barème ouvrant les droits.

PARIS, le 9 juillet 2012

**SERVICE
PUBLIC**
JE-NOUS-TOUS **FO!**
AVEC